

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AVRIL 2022

Sont présents: La mairesse madame Fanny Dupras,

-Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Noémi Soulard, et Karoline Létourneau.

-Les conseillers messieurs Réjean Bernard et Jacques Michaud.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

18h00 : Rencontre visioconférence sur les pont P-00238 et autres ponts avec M. Sébastien Nolan, M. Pierre Bédard et _____

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 22-04-81: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 à 19h00;
4. Avis de Motion et dépôt du Règlement 245 « Incitatif à la rénovation et construction neuve » Remplace le Règlement 212.
5. Correspondance;
 - 1) FQM Dévoilement du budget Régions
 - 2) Azimut Drone Logik
 - 3) Diverses Formations FQM
 - 4) Policier Samuel Huot
 - 5) Ramassage du bac Peinture et huile (Journal L'Entrain)
 - 6) Service de Santé (Journal L'Entrain)
 - 7) Hydro Québec 3, 3^e Avenue Ouest (Rupture réparation au Loyer)
 - 8) Demande : Lettre de la Fabrique St-Philippe de La Reine
6. Présentation des comptes à payer;
7. Diverses résolutions:
 - 1) Dossier nuisance Bigué Avocat
 - 2) Nomination Comité CCU
 - 3) Nomination présidence du CCU
 - 4) Camp de jour étudiant-Affichage
 - 5) Demande Démantèlement de barrage des castors
 - 6) Terrain ou Maison à vendre
 - 7) Rencontre public avec les citoyens
 - 8) Demande Annick Goulet Test eau potable H2Lab/ Environex
 - 9) Offre de service d'entretien station pompage : Magnor
 - 10) Publication certificat analyse eau potable
 - 11) Résolution d'appuie Morcellement de terrain Michael Moore appuie à René Moore
 - 12) Soumission reçu climatiseur
 - 13) Appui Santé mentale
 - 14) Formation Élu Code d'Éthique et de déontologie
 - 15) Affichage Avis public – Pont P=00242
 - 16) DBO Expert
 - 17) Croix Rouge
8. Période de questions (de 19h30 à 20h);
9. Voirie
10. Projet et Développement (Mme Sylvie Perreault)
 - 1) Projet structurant dépôt 23 Septembre 2022 (suivi)
 - 2) Plan de développement lien politique familiale MADA
 - 3) Informatif : Procès-verbaux- Site Internet Municipalité
 - 4) Dépôt du Voisins solidaires
 - 5) Suivi Bord de l'eau
 - 6) Pochette des Nouveaux arrivants
11. Suivi des actions à faire;
12. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. **22-04-82 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 14 MARS 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire le 14 mars 2022 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 tel quel;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. **22-04-83 :** **AVIS DE MOTION**

4.1 Avis de motion est donné par Réjean Bernard qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement no 245 « Règlement Incitatif à la rénovation et construction neuve ».

5.

CORRESPONDANCE

5.8 **22-04-84:** **DEMANDE RENCONTRE FABRIQUE ST-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT la demande d'une rencontre par le comité de la fabrique de st-Philippe avec les élus pour discuter de la situation précaire de l'église de La Reine; il a été résolu à l'unanimité du conseil de faire une réunion le mardi 19 avril 2022 à 19h00 avec les responsables et la population intéressées, au bureau du conseil municipal de La Reine.

6. **22-04-85 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour mars 2022, au montant de 47 214.36 \$, et pour décembre 2021, au montant de 25 110.89\$ et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en mars 2022, au montant net de 8 041.26\$ et les DAS remises gouvernementales de février payés en mars 2022 de 1 919.29\$.
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques mars 2022, au montant de 1 349.20 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

• **22-04-86:** **DOSSIER DE NUISANCE BIGUÉ**

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de la firme Bigué Avocats pour une démarche de trois mises en demeure de nuisances à trois adresses à La Reine;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un inspecteur municipal qui est mandaté pour cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Jacques Michaud de payer la frais de la facture encourus, de faire la constatation par nos travailleurs du respect des demandes pour chacune des adresse et s'il y a lieu, de transférer à l'inspecteur municipal ces dossiers afin de poursuivre les démarches pour les infracteurs qui ne sont pas conformés à la réglementation municipale des nuisances et permettre de donner des contraventions s'il y a lieu.

M. Réjean Bernard se retire de la discussion et du vote.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-04-87:** **NOMINATION COMITÉ CCU**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine doit nommer un membre de son

conseil afin de siéger sur son comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que la formation des membres du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyée par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité, que Mme Karoline Létourneau soit mandatée pour agir sur le Comité consultatif d'urbanisme et que son comité soit formé de : Mme Chantale Godbout, M. Jacques Perreault et Mme Sylvie Perreault comme représentante de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-88:** **NOMINATION PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE CCU**

CONSIDÉRANT QUE la formation du comité consultatif urbanisme est formée, Il a été proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Mme Chantal Godbout comme présidente et Mme Karoline Létourneau comme secrétaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-04-89:** **AFFICHAGE CAMP DE JOUR ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la demande de 3 étudiants pour l'été;

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité; de faire l'affichage dans le journal L'Entrain de La Reine pour affichage étant donné que nous n'avons pas encore reçu la confirmation du nombre d'étudiants acceptés mais un affichage immédiatement permettra de ne pas perdre nos étudiants pour autres entreprises vu que la main d'œuvre se fait de plus en plus rare.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-04-90:** **DEMANDE PERMIS DÉMANTÈLEMENT BARRAGE CASTORS**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine doit obtenir un permis auprès du Ministère des forêts, Faune et Parcs pour le démantèlement des barrages et la disposition des castors sur son territoire;

ATTENDU QUE l'obtention de ce permis est requise pour permettre à la Municipalité de prendre les dispositions nécessaires pour qu'un barrage de castors n'inonde pas un chemin ou une route municipale, de sorte à assurer la sécurité des gens qui utilisent ces routes et protéger par le fait même les biens publics;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à déposer une demande de permis SEG auprès du Ministère concerné et autoriser le paiement dudit permis au montant de _____ \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-91 :** **TERRAIN ET/OU MAISON À VENDRE**

Il a été proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard de mandater Mme Sylvie Perreault; adjointe administrative pour faire faire une pancarte pour indiquer les terrains disponibles et les maisons à vendre dans la municipalité de La Reine.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-92 :** **RENCONTRE ÉLUS-BÉNÉVOLES-CITOYENS**

Il a été proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de mandater Mme Karoline Létourneau pour organiser un événement pour souligner et remercier les bénévoles et accueillir les nouveaux arrivant, Elle est mandatée et autorisée d'organiser un 5-7 avec buffet pour environ 50 personnes car cela fait partie de ces responsabilités d'élus 2021-2022, son budget accordé est de 1000.00\$ pour l'organisation de cet événement qui sera déroulera vendredi le 22 avril 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-93 :** **EAU POTABLE H2LAB DEMANDE M. GOULET**

CONSIDÉRANT la demande de M. Annick Goulet de changer d'entreprise pour l'analyse des tests eau pour faciliter et rendre plus efficace le véhicule d'informations des résultats d'eau fait par notre technicien; les résultats seraient acheminés directement à ce dernier sur son cellulaire;

Il a été proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité de prendre les services du laboratoire de H2Lab de Rouyn-Noranda au lieu du laboratoire Environex de Joliette pour les raisons mentionnées ci-haut.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-94 :** **OFFRE DE SERVICE ENTRETIEN POMPAGE MAGNOR**

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage aurait besoin d'une vérification complète des équipements pour s'assurer un bon fonctionnement de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE sait la compagnie Magnor qui a fourni toutes les équipements de la station de pompage sauf les pompes;

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage n'a pas été soumise à un entretien général depuis presque de 5 ans;

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission et l'offre de l'entreprise Magnor en prenant en considération que cette compagnie a fourni toutes les équipements et en considérant aussi pourvoir mettre un de nos responsable pour prendre de l'expertise au niveau du fonctionnement complexe de cette station de pompage.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-04-95:** **PUBLICATION CERTIFICAT ANALYSE EAU POTABLE**

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de publié dans le journal L'Entrain de La Reine, les résultats d'analyse d'eau potable, une fois par mois.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-04-96 :** **DEMANDE D'APPUI MORCELLEMENT TERRAIN
MICHAEL ET RENÉ MOORE**

CONSIDÉRANT la demande verbale de Monsieur René Moore et Michael Moore pour un appui de la municipalité pour le morcellement de ces terrains;

Il a été accepté par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que cette demande d'appui soit acceptée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-97:** **RECEPTION SOUMISSION AIR CLIMATISÉ BUREAU**

Il a été proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier d'autoriser la directrice générale à commander un air climatisé selon la soumission reçu au montant de 279.99\$ plus taxe par Home hardware.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-98 :** **PROCLAMATION MUNICIPALE – SEMAINE DE LA
SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par M. Réjean Bernard que la Municipalité de La Reine proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-99 :** **FORMATION CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

CONSIDÉRANT l'obligation de suivre la formation du code d'éthique et de déontologie pour tous les élus;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale veut faire un suivi de cette formation et faire la vérification avec tous les élus si la formation a été suivie selon les obligations et les exigences.

Il a été proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Noémi Soulard et appuyé à l'unanimité de faire le constat que tous les élus ont suivi la formation obligatoire tel que prévue ainsi que dans les délais prévus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-100 :** **AFFICHAGE AVIS PUBLIC PONT P-00242**

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Transports de faire l'affichage public pour la démolition du pont P-00242;

CONSIDÉRANT QUE les élus manquent d'informations pour faire l'affichage public immédiatement;

Il a été proposé par M. Sophie Bouchard, appuyé par M. Jacques Michaud et appuyé à l'unanimité d'attendre plus d'informations de la part de M. Sébastien Nolan du Ministère des Transports avant de faire l'affichage public.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-101 :** **DBO EXPERT**

Il a été proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité n'a pas l'intention de s'ingérer dans les règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées comme l'entreprise DBO expert en installation septiques Enviro qui offre au municipalité la possibilité de prendre cela en charge pour les citoyens qui ont ce type de système pour leur résidence.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-04-102 :** **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu à l'unanimité;

- a) d'accepter et de poursuivre le renouvellement pour l'année 2022 de l'entente de services aux sinistres avec la Société canadienne de la Croix-Rouge qui suit comme ceci :

Article 3:

La Municipalité fera appel aux services de la Croix-Rouge lors:

- Sinistres majeurs sinistres mineurs

Article 5.2.3

Afin d'aider la Croix-Rouge à bien préparer son personnel et à planifier les services à offrir, la Municipalité identifie à titre indicatif, les services et le niveau de l'aide demandée à la Croix-Rouge suivants:

Services	Organisation du service	Soutien bénévole
Inscriptions et renseignements (Rétablissement des liens familiaux)		X
Accueil et information		X
Hébergement de secours		X
Alimentation de secours		X
Habillement de secours		X
Services généraux (Services personnels)		X

L'annexe B *Description des services aux sinistrés* présente une description des services.

L'organisation d'un service signifie que la Croix-Rouge organise, supervise et fait la prestation du service.

Le soutien bénévole signifie que la Croix-Rouge met à la disposition de la Municipalité des ressources bénévoles qui dispenseront le service sous la supervision de la Municipalité.

Lors d'une demande d'aide en cas d'un sinistre majeur, la Municipalité pourra modifier ses choix en fonction des événements et selon des besoins.

Article 5.2.4

Afin d'aider la Croix-Rouge à bien planifier sa logistique concernant le matériel d'urgence dont elle dispose, La Municipalité identifie, à titre indicatif, le type de matériel qu'elle pourrait demander à la Croix-Rouge:

- Lits pliants Couvertures Oreillers Trousses d'hygiène

b) d'autoriser le versement de la contribution pour 2022 au montant de 180.00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

- **22-04-103: SOUMMISSION SET COUTEAUX NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT les 3 soumissions pour l'achat de set de couteaux pour la niveleuse;

Il a été proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 2 sets de couteaux un de 8 pieds et un de 7 pieds chez Soudure automatique qui est le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8. PÉRIODE DE QUESTIONS**9. VOIRIE****10. PROJET ET DÉVELOPPEMENT (Sylvie Perreault)**

Projet structurant dépôt 23 Septembre 2022 (suivi)

Plan de développement lien politique familiale et MAD, Ils ont reçu la demande de prolongement.

Informatif : Procès-verbaux- Site Internet Municipalité à jour

Projet : Voisins solidaires déposé en 6 avril 2022

Suivi Bord de l'eau (Conformité du cadastre)

11. SUJETS DIVERS

- 1) Dossier matricule 1014 38 4029 0 000 0000, selon les conditions
- 2) Dossier matricule 0404 41 6174 0 000 0000, selon ententes prises

12. 22-04-104 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h54.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras

Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.